



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 23 décembre 2025

Pour des fêtes de fin d'année en toute sécurité !

Chaque année, un important dispositif est déployé sur le terrain pour assurer la sécurité de tous lors des fêtes de fin d'année.

Pour prévenir les accidents liés à l'utilisation d'artifices et les troubles à l'ordre public, le préfet du Bas-Rhin a pris les mesures suivantes, s'appliquant sur l'ensemble du département du Bas-Rhin :

Mesures s'appliquant sur l'ensemble du département du Bas-Rhin :

- ***Interdiction de la distribution, de la vente à emporter, de l'achat, et du transport de carburants dans tout récipient transportable***
à partir du 27 décembre 2025 à 20h00 au 3 janvier 2026 à 08h00
- ***Réglementation de la vente, de l'achat, de la détention, du transport, et de l'utilisation des artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques***
à partir du 1^{er} décembre 2025 à 00h00 au 3 janvier 2026 à 08h00
- ***Interdiction de la vente et de la consommation d'alcool sur la voie publique***
à partir du 31 décembre 2025 à 12h00 au 1^{er} janvier 2026 à 12h00

Mesures complémentaires pour les communes de Strasbourg, Hoenheim, Bischheim, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald

- ***Instauration d'un couvre-feu pour les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés par l'un de leurs parents ou d'un représentant de l'autorité parentale***
à partir du 31 décembre 2025 à 21h00 au 1^{er} janvier 2026 à 06h00

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur :

- <https://www.bas-rhin.gouv.fr/contenu/telechargement/59190/424008/file/RAA%20N%C2%BO%2049%20du%2028%20novembre%202025.pdf>
- <https://www.bas-rhin.gouv.fr/contenu/telechargement/59602/426611/file/RAA%20N%C2%BO%2052%20du%2019%20d%C3%A9cembre%202025.pdf>